



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 août 2024 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:** Madame Mélanie Giguère
Monsieur Jean-Claude Harvey
- ✧ **Immeuble visé:** 100, rue Potvin
Lot 4 087 771 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser le rehaussement d'une clôture en cour arrière à 3,048 mètres de hauteur sur une longueur de 12,8 mètres.
- ✧ **Effet de la demande:** Augmenter de 1,048 mètre, la hauteur de la clôture au-delà du maximum permis qui est de 2,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 10^e jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière